

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'Inspection du Travail et des Mines nous a transmis le dossier de demande d'autorisation N° **3A/2020/2646/166** présentée par la société **Schindler sàrl** relative à l'**exploitation d'un ascenseur** à Ingeldorf, 12, clos du Berger.

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre certifie par la présente que l'avis ci-avant sera publié pendant 15 jours à partir du 23 septembre 2020 aux tableaux d'affichage à Erpeldange-sur-Sûre.

Erpeldange-sur-Sûre, le 23 septembre 2020

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

